



## DECISION DU MAIRE N°2024/05

Le Maire de la commune de LAMORLAYE,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 prise en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>.** – de présenter un dossier de demande de financement pour la manifestation communale intitulée « LAMORLAYE 2.0 – eSport et sport organisé le 30 mars 2024 – labellisé Olympiade Culturelle PARIS 2024 » auprès du financeur suivant :

↳ Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'OISE (au titre de l'aide aux communes 2024).

**Article 2.** – sur la base du budget prévisionnel de la manifestation précitée et selon la répartition des dépenses ci-après :

Phase Dépenses	Montant T.T.C.
.Association ON-LAN (tournois / zone consoles / quiz sur JO & sport)	1.000,00 €
.RZA (conférence joueur profess Mortal Kombat / affrontements)	800,00 €
.Ibrahim KONATE (conférence ex sportif professionnel / initiation)	800,00 €
.Dina MORISSET (championne olympique 2023 Just Dance – animation)	1.264,05 €
.sas VR.4.A (découverte Sports en réalité virtuelle)	1.200,00 €
.sas CLEVER GOLF Innovation (initiation au golf sur simulateur)	2.700,00 €
.ISART Ecole (présentation – conférence métiers & formation monde jeu vidéo et découverte game désign)	---
.Droits SACEM (SPRE)	121,31 €
.Sté INTERMARCHE Lamorlaye (collation aux prestataires)	88,34 €
.Sté NJ FAMILLY (déjeuners aux prestataires – agents bibliothèque)	330,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>8.303,70 €</b>

Cette opération peut faire l'objet d'un financement prévisionnel en 2024 décomposé comme suit :

.Aide aux communes 2024 – Conseil Départemental Oise	=	1.240,00 € TTC
(15 % du total prévisionnel TTC – Animation Locale et PARIS 2024)		
.Commune de LAMORLAYE (autofinancement de 85 % du TTC)	=	7.063,70 € TTC
<b>TOTAL</b>	=	<b>8.303,70 TTC</b>

**Article 3.** – La présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de SENLIS et publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

LAMORLAYE, le 7 février 2024.

Le Maire,  
**Nicolas MOULA.**